

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALG :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

Nº M21- 1055042

121469

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5245 Société : R.A.T

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENNANI

ABDEL RHANI

Date de naissance : 31.03.1951

Adresse : 75, RUE AL FOUATT MAARIF C.A.S.T

Tél. : 06 89 23 70 70 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENNANI Majda
Médecin Santé Publique
CASA - H.H

Date de consultation : 28.6.2022

Nom et prénom du malade : BENNANI Abdellah Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 10/07/2022

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/6/22	C	CG		DR BONI MAJDO Médecin Santé Publique CASA - H.H
INPE: 08.1218618				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
RC : 245509 - Pie. : 358730 Tel. : 05 22 25 49 25 IF : 40436642 ASSOCIATION DES STADES 2010	28/06/2022	585,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Dr. BIANCA ASSEGURADA	29.06.22	B: 1350 + port	1854,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Le : 28/6/22



ORDONNANCE

Bennani Abdellahane ,



195,00 X 3

① Exforge 5mg/80mg CP
1 cp le matin x 3 mois (x3)

185,00

PHARMACIE DES STADES 2010
50, Rue Al Fouqat - Casablanca
Tél: 05 22 25 49 25
RC: 245509 - Pte: 35873067
F: 40436642



Dr BENNANI Majda
Médecin Santé Publique
CASA - MA

Le : 28/6/22

ORDONNANCE

Bennani ABdelghaïe,

① glycémie à jeun.

② HbA1c.

③ Triglycérides.

④ Cholestérol Total,
HDL, LDL

⑤ P.S.A
Acid urique 8g

⑥ Vitamine D3.

⑦ NFS - VS

uric - creatinine 8g

⑧ micrальбумин 8g

DR BENNANI Majda
Médecin Santé Publique
MSA - H.H

Laboratoire Dr Bennani
77, Bd. El Mazzarane
CASABLANCA

Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale Bir Anzarane

117, Bd Bir Anzarane 20 100 Maarif Casablanca

Tél : 05 22 99 46 63 / 05 22 25 82 05 Fax : 05 22 98 09 11

ICE : 001748386000083

Patente : 35870583

IF : 01006693

CNSS : 7070999

Compte bancaire : BMCI Casa Normandie

RIB : 013 780 01802 000329 001 80 48

INPE : 093001196

Casablanca le : 29-06-2022

Mr. Abdelghani BENNANI KHIR

FACTURE N°

2206291007

Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
0110	Cholestérol HDL +LDL	B80	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
PS	Prélèvement sang	E25	E
FLA	FLACON 2L	E20	E
0216	Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	B80	B
	Cholestérol Total	B30	B
0361	Marqueur Tumoral :Antigene prostatique spécifique : PSA	B300	B
	Microalbuminurie 24 h	B100	B
	Vitamine D 25-OH (D2+D3)	B450	B
0100	Acide urique	B30	B
0111	Créatinine	B30	B
0118	Glycémie	B60	B
0134	Triglycérides	B30	B
0135	Urée	B30	B
0223	VS	B30	B

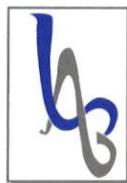
Total de B : 1350

TOTAL DOSSIER

1854.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille huit cent cinquante-quatre dirhams

[Signature]
Laboratoire Bir Anzarane
117, Bd Bir Anzarane
CASABLANCA



Prescripteur : Dr MAJDA BENNANI

Dossier ouvert le : 29-06-2022 07:57

Edité le : 30-06-2022

Réf : 2206291007

Compte Rendu d'Analyse

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 N°2 020/85901

Page 1 / 3

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE Sysmex XT2000

NUMERATION

			15-02-2022
Leucocytes :	4 000	/mm3	(4 000–10 000)
Hématoctrite :	5.36	M/mm3	(4.00–5.70)
Hémoglobine :	15.8	g/100ml	(12.5–17.2)
Hématocrite :	46.4	%	(37.0–49.0)
VGM :	86.6	μ3	(80.0–101.0)
TCMH :	29.5	pg	(27.0–33.0)
CCMH :	34.1	g/100ml	(29.0–36.0)

FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles :	43.5	%	(40.0–75.0)	44.6
Soit:	1 740	/mm3	(2 000–7 500)	2 083
Polynucléaires Eosinophiles :	2.5	%	(1.0–4.0)	2.8
Soit:	100	/mm3	(100–400)	131
Polynucléaires Basophiles :	0.5	%	(0.0–1.0)	0.4
Soit:	20	/mm3	(0–150)	19
Lymphocytes :	40.4	%	(20.0–45.0)	40.6
Soit:	1 616	/mm3	(1 500–4 000)	1 896
Monocytes :	13.1	%	(2.0–12.0)	11.6
Soit:	524	/mm3	(200–800)	542

PLAQUETTES

Plaquettes :	219 000	/mm3	(150 000–400 000)	213 000
VMP:	10.8	fl		10.2
Frottis sanguin:	Absence d'anomalies morphologiques.			

VS.1ère heure	15	mm	(<15)
VS 2ième heure	25	mn	

Biologistes Responsables :

- Dr. A. AZEDDOUG
- Dr. N. BAAJ

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 n°2020/85901
 Dossier Valide

Laboratoire d'Analyses
 de Biologie Médicale
 Bir Anzarane - Casablanca
 117, Bd Bir Anzarane - Casablanca
 Tél : 0522 99 46 63 / 0522 25 82 05 / 06 61 80 77 96 - Fax : 0522 98 09 11
 Dr A. Azeddoug
 Médecin Biologiste

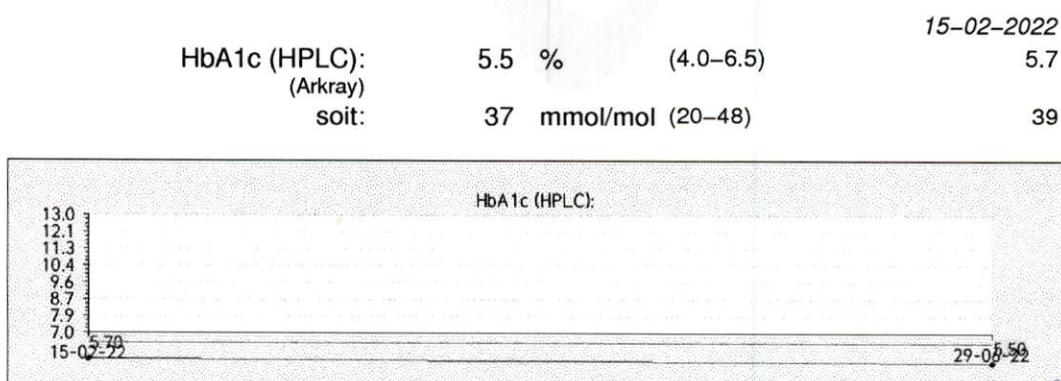
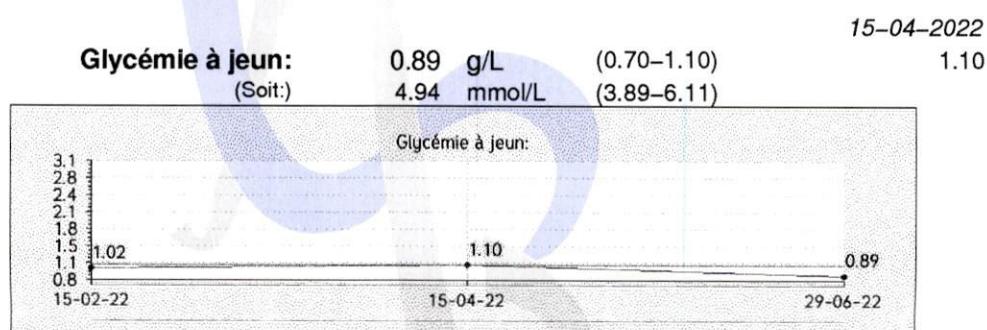
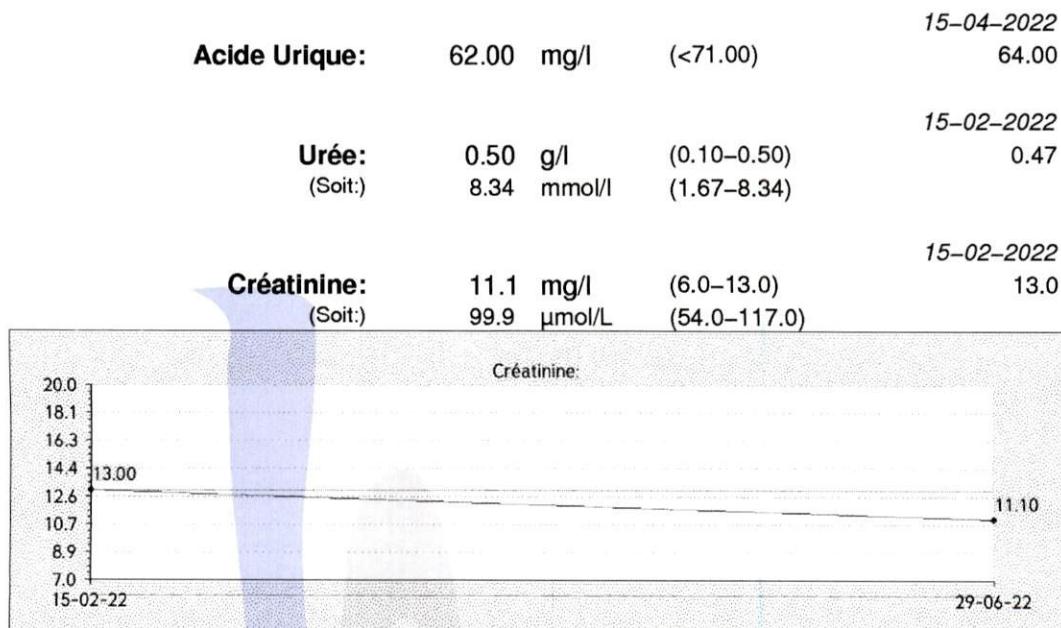


Mr. BENNANI KHIR Abdelghani
Réf : 2206291007

Page 2 / 3

BIOCHIMIE SANGUINE

Roche Cobas 6000



Biologistes Responsables :
- Dr. A. AZEDDOUG
- Dr. N. BAAJ

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 n°2020/85901

Dossier Validé par :

*Dr. A. Azeddoug
15-02-2022
Laboratoire d'Analyses
de Biologie Médicale
Bir Anzarane
N° 2206291007
Dr. A. Azeddoug
Médecin biologiste*



Mr. BENNANI KHIR Abdelghani
Réf : 2206291007

Page 3 / 3

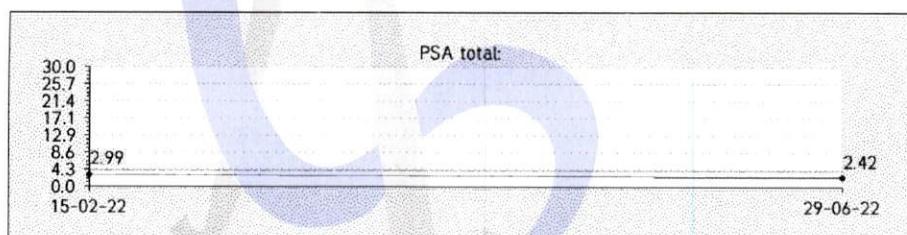
Cholestérol total:	1.78 g/l 4.60 mmol/L	(<2.00) (<5.17)	1.97
			15-02-2022
Cholestérol HDL:	0.51 g/L 1.32 mmol/L	(>0.40) (>1.03)	0.52
			15-02-2022
Cholestérol LDL:	1.04 g/L 2.69 mmol/L	(<1.60) (<4.14)	1.09
			15-02-2022
Triglycérides:	1.14 g/L 1.30 mmol/L	(0.40–1.50) (0.46–1.71)	1.80

VITAMINES

Vitamine D total (Roche): (Cobas 6000)	37.9 ng/ml 94.8 nmol/l	(30.0–100.0) (75.0–250.0)
---------------------------------------------------	---------------------------	------------------------------

MARQUEURS

PSA total:	2.42 ng/mL	(<4.00)	2.99
-------------------	------------	---------	------



BIOCHIMIE URINAIRE

Sous réserve d'une bonne collecte des urines de 24H

Diurèse de 24h:	1 700 ml
Microalbuminurie (Immunoturbidimétrie)	6.30 mg/l
Soit:	10.71 mg/24h (<30.00)

Sous réserve d'une bonne collecte des urines de 24H

Fin du compte rendu

Biologistes Responsables :
- Dr. A. AZEDDOUG
- Dr. N. BAAJ

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 n°2020/85901

Dossier Validé par

Dr. A. Azeddoug
Laboratoire d'Analyses
Bir Anzarane
Médecin Biologiste
117, Bd Bir Anzarane - Casablanca - Maroc
Site Web : labobiranzarane.com